



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION :

LES DÉPUTÉS VOTENT LA CRÉATION DU PREMIER SIGNE DE QUALITÉ VALORISANT LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES MODES DE PRODUCTION

Pour la première fois, les modes de production agricoles vertueux sont officiellement reconnus comme vecteurs d'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation.

10 ans après la création d'un groupe de travail sur les démarches agricoles innovantes à vocation santé, les députés viennent d'acter un nouveau signe de qualité : « la haute valeur nutritionnelle ».

Après l'origine géographique : AOC, IGP, Montagne, Pays, Fermier ;

Après l'environnement et le bien-être animal : Agriculture Biologique ;

Les démarches agricoles à vocation santé ont désormais leur reconnaissance officielle.

Ce 19 avril 2018, les rapporteurs du texte de loi des États Généraux de l'Alimentation, M. Jean-Baptiste MOREAU (LREM) et Mme Laurence MAILLARD-MÉHAIGNERIE (LREM), ont rédigé et fait voter un amendement relatif à la création d'une mention valorisante « issue d'une production à haute valeur nutritionnelle », adopté largement et consensuellement par toutes les familles politiques. L'amendement intègre ainsi le texte de loi qui sera débattu en mai prochain à l'Assemblée Nationale.

La mention valorisante concerne les produits destinés à la consommation humaine issus de modes de production agricole spécifiques garantissant une qualité nutritionnelle supérieure, à l'image de la filière Bleu-Blanc-Cœur.

Valorisant le domaine de la nutrition en particulier, la mention pourra coexister avec d'autres démarches qualité comme le Bio ou le Label Rouge et pourrait même renforcer leur impact. Elle sera attribuée aux modèles agricoles justifiant :

- d'un mode de production encadré par des obligations de moyens et surtout de **résultats mesurables** en termes de différenciation de la qualité nutritionnelle de leurs produits,
- d'un **bénéfice santé avéré** conformément aux recommandations nutritionnelles pour la population française (ANC - Apports Nutritionnels Conseillés).

Attendue depuis 20 ans par Bleu-Blanc-Cœur qui s'est battue pour l'obtenir, cette reconnaissance est déterminante pour toutes les démarches qui, comme décidé par le Président de la République, portent un projet de montée en gamme de l'agriculture et de l'alimentation. Prenant en compte le lien entre santé publique et mode de production agricole, la nouvelle mention donne accès à la catégorie des **produits dits alternatifs durables qui représenteront 50 % des menus de la restauration collective et des cantines scolaires à l'horizon 2022**. Une promesse de débouchés décisive pour la pérennité des producteurs qui, conscients de leur rôle en matière de santé publique, sont engagés dans une agriculture à vocation santé.

¹ *Les États Généraux de l'Alimentation (EGA) se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. Cette période de concertation a abouti sur la création d'un projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, débattu en ce moment.*

¹ *Bleu-Blanc-Cœur est une association qui organise depuis 20 ans une alimentation « santé durable » définie par un cahier des charges strict en élevage. Elle fédère 600 acteurs de la chaîne alimentaire, 6 000 paysans et 1 300 professionnels de la santé. Elle représente notamment 9 % de la production nationale de porc et 7 % de la production nationale d'œufs.*